



**HAL**  
open science

# Argumentations sur les énergies renouvelables en France et au Japon. Comparaison de controverses sur l'éolien dans la presse écrite des deux pays.

Jean Marc Sarale

## ► To cite this version:

Jean Marc Sarale. Argumentations sur les énergies renouvelables en France et au Japon. Comparaison de controverses sur l'éolien dans la presse écrite des deux pays. . Les cahiers de praxématique, 2015, Représentations linguistiques et culturelles à travers les médias, 60, 10.4000/praxematique3832 . hal-01834727

**HAL Id: hal-01834727**

**<https://hal.science/hal-01834727>**

Submitted on 10 Jul 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Argumentations sur les énergies renouvelables en France et au Japon. Comparaison de controverses sur l'éolien dans la presse écrite des deux pays.**

Ce travail de recherche vise à comparer comment la presse écrite de deux cultures différentes (française et japonaise) rend compte d'argumentations développées dans des débats publics, relatifs à l'implantation d'éoliennes. Cette tentative de comparaison se situe au croisement de l'analyse du discours, de la linguistique textuelle et de l'étude de l'argumentation. Elle se base en effet sur l'analyse de deux corpus de presse écrite, plus précisément sur l'étude des argumentations représentées dans des articles relevant de genres info-argumentatifs, tels le compte rendu, l'enquête ou le filet informatif.

Nous commencerons par quelques observations sur les conditions d'une perspective comparée en argumentation (1) ; puis nous présenterons les deux corpus de presse utilisés pour la comparaison (2). La comparaison des deux controverses sera d'abord globale (3), portant sur les contenus argumentatifs représentés, les relations entre titres et corps d'articles, le degré de polémique des représentations d'arguments. Enfin, on examinera les formes que prend, dans les deux langues, l'argument de conséquence, prépondérant dans les deux corpus ; et on comparera l'importance relative des autres types d'arguments utilisés dans chaque corpus (4).

### **1. Approche comparative en argumentation**

#### ***1.1. L'argumentation comparée selon Plantin***

Au seuil d'un chapitre intitulé « essai d'argumentation comparée : sur l'argumentation théologico-juridique en Islam », Christian Plantin (2005) pose quelques jalons pour une perspective comparée en argumentation :

(1) Adopter une perspective comparée signifie d'abord renoncer à certaines intuitions élémentaires d'universalité, qui ne sont qu'une généralisation d'une vision particulière de l'argumentation. (...)

Assurément, la tradition rhétorique qui imprègne les débats publics en France et leurs comptes rendus dans la presse écrite n'est pas une donnée aussi prégnante dans la culture japonaise. Mais comme l'ajoute Plantin, une comparaison discursive est possible entre deux cultures éloignées :

(2) Néanmoins, si l'on veut comparer, il faut bien comparer « quelque chose ». Cet universel anthropologico-langagier sera le fait que les gens ont des intérêts, des projets, qu'ils expriment dans des **points de vue** ; qu'ils sont parfois en désaccord à ce sujet, et qu'ils manifestent ces différences dans des comportements linguistiques et signifiants organisés interactionnellement. On postule qu'il ne peut pas y avoir de groupes sociaux sans pratique de la discussion, et que ces pratiques produisent toujours, avec des variantes, un savoir conscient de la discussion. C'est à ces techniques que

s'intéresse d'abord l'argumentation comparée.

La pratique de la discussion se caractérise, pour reprendre certains termes de S.E. Toulmin (1958/1993), par des actes d'assertion, de proposition ou d'injonction qui sont assimilés à des revendications (« claim ») : revendications à la croyance et au consensus des interlocuteurs. Ces revendications à la créance, ou conclusions argumentatives, reçoivent diverses justifications : les arguments. Le lien entre argument et conclusion repose sur des inférences, lieux communs en usage dans une langue-culture et travaillant son interdiscours. Malgré les différences de normes langagières et socio-politiques, les savoirs qu'une culture produit sur ses propres pratiques de discussion nous semblent traduisibles dans une approche de l'argumentation inspirée de Toulmin.

Selon Plantin :

(3) La comparaison peut porter sur deux directions. On peut, d'une part, comparer des pratiques argumentatives, c'est-à-dire comment des gens de cultures différentes débattent, discutent et argumentent dans des situations proches. D'autre part, on peut comparer la façon dont ces gens voient leurs propres pratiques, c'est-à-dire leurs concepts et leurs théories de l'argumentation.

C'est une comparaison du premier type que nous entreprenons. Au-delà du cadre cognitif et discursif de l'argumentation, il s'agit d'une approche « comparative » reposant sur l'observation parallèle de locuteurs natifs utilisant leurs langues respectives dans des contextes et des interactions similaires (cf. Mullan, Béal et Peeters, 2013). Quant à l'articulation de cette approche avec une comparaison engagée dans la seconde direction pointée par Plantin, c'est une tâche qui, pour nécessaire qu'elle soit, ne peut pas être envisagée dans l'espace d'un simple article de recherche. Nous nous bornons ici à quelques considérations liminaires sur l'argumentation au Japon.

## 1.2. Brèves considérations sur l'argumentation au Japon

Au Japon, les usages de l'argumentation sont anciens et un grand nombre de techniques argumentatives propres à la tradition rhétorique européenne sont attestées, soit par adoption, à la période Meiji, de modèles anglo-saxons, soit à partir d'un « terreau » argumentatif préalable (cf. Tomasi 2004).

Si les enjeux socio-politiques et éducatifs de l'argumentation évoluent à chaque génération, au gré des avancées et régressions du processus de démocratisation, il n'en existe pas moins, depuis plusieurs décennies, un vocabulaire assez stable des pratiques de la discussion, centré notamment sur le sinogramme *ron* (論)<sup>1</sup>, signifiant discussion, opinion, essai. Ce caractère est un formant sémantique qui entre dans la formation de nombreux mots composés : *ronjiru* (論じる, discuter, débattre), *ronsô* (論争, débat), *giron* (議論, débat, controverse), *hanron* (反論, thèse opposée), sont des termes d'usage général, fréquents dans la presse écrite, notamment dans notre corpus d'articles sur les éoliennes. Quant au lexique spécifique de la logique et de l'argumentation, il s'appuie sur la même « racine » sémantique : *ronri* (論理, logique), *ronshô* (論証, argumentation), *ronpô* (論法, raisonnement<sup>2</sup>), *ronkyo* (論拠, argument, preuve), etc. Il existe donc, implantée dans la langue, une représentation très cohérente des discussions publiques (scientifiques, judiciaires, etc.) ainsi que de l'argumentation, de sa correction logique et des types de raisonnement auxquels elle recourt (cf.

---

<sup>1</sup> Nous donnons ici la prononciation japonaise (*on-yomi*) des sinogrammes empruntés, qui diffère de leur prononciation dans l'aire sinophone.

Pour la romanisation des mots japonais, nous suivons globalement la méthode Hepburn, avec quelques aménagements : faute de disposer de macrons pour les voyelles allongées, nous optons pour le circonflexe (ex. : Tôkyô, Windofâmu) ; le -e fermé en fin de mot reçoit un accent aigu, qui le distingue du e muet français (ex. : Shimané, Matsué) ; enfin la particule enclitique casuelle du cod est notée -wo.

<sup>2</sup> *sandan-ronpô* (三段論法), littéralement « raisonnement à trois degrés/niveaux », désigne le syllogisme.

Nouchi 2007, Yokoo 2007). C'est dans ce cadre qu'une comparaison des argumentations représentées dans les presses française et japonaise nous paraît possible.

Il est vrai que de nombreux chercheurs (cf. Hinds, 1983, 1987, 1990) se sont intéressés à un mode d'argumentation supposé propre à la culture japonaise, que l'on nomme traditionnellement *ki-shô-ten-ketsu*. Il s'agit tout autant d'un plan de texte (*dispositio*), résumé par quatre sinogrammes, que d'un type d'argumentation globalement inductive, qui repose sur l'analogie (*inventio*). Le début, *ki* (起), consiste à introduire un thème, souvent au moyen d'un exemple ou d'une anecdote ; la seconde partie, *shô* (承 élargissement), le développe par expansion ou généralisation ; dans un troisième temps, *ten* (轉 tournant), le texte aborde brusquement d'autres considérations, introduit un autre thème ou un nouveau contexte, destinés à conférer au thème initial une nouvelle signification, implicite ou à demi dévoilée dans la conclusion *ketsu* (結, nœud, conclusion), qui est souvent une maxime pratique<sup>3</sup>.

Surprenant pour un lecteur européen<sup>4</sup>, ce patron rhétorique est adapté à des genres tels que le billet (sur les mœurs, sur l'époque), comme le célèbre *Tensei Jingo (Vox populi Vox Dei)*, en bas de page une du quotidien *Asahi*. Mais il n'a cours ni dans l'éditorial, autre genre du commentaire, ni dans les comptes rendus info-argumentatifs sur lesquels nous travaillons. Le modèle *ki-shô-ten-ketsu* n'occupe en fait qu'une place assez réduite, quoique prestigieuse, dans l'écriture de la presse quotidienne. Il ne nous paraît pas utile de poser d'emblée une différence rhétorique d'ordre culturel ; mais préférable d'examiner dans les deux langues des textes de type info-argumentatif dont la comparaison semble plus pertinente. Nous allons maintenant présenter les deux corpus étudiés et les raisons qui ont présidé à leur constitution.

## 2. Constitution des corpus d'étude

La comparaison porte sur des discours médiatiques dont le parallélisme est garanti par une longue histoire : la presse écrite débute au Japon dans les années 1870, deux ou trois décennies après le développement en France d'une presse moderne ; les deux presses partagent des objectifs d'information et de formation de l'opinion publique, plus ou moins librement selon les époques ; et une « tradition » démocratique perdue dans les deux pays depuis 1945. Les genres d'articles se retrouvent de part et d'autre : reportage, éditorial, interview présentent de fortes analogies, à défaut d'être identiques (cf. Claudel, 2010). En outre, la presse écrite est d'accès relativement facile, grâce aux bases de données accessibles par les bibliothèques universitaires (Europresse, Factiva) et à diverses bibliothèques et institutions au Japon<sup>5</sup>.

L'objectif consistait ensuite à sélectionner des débats publics analogues, plus ou moins synchrones, pas trop tributaires de particularités culturelles ou socio-politiques. Le thème du réchauffement climatique nous a semblé convenir à ces critères, pour les ponts qu'il occasionne entre discours technoscientifique et discours de la presse quotidienne (cf. Moirand, 2007). Pour l'ancrer aux niveaux nationaux, voire locaux, nous en avons retenu la question des énergies renouvelables, plus particulièrement les controverses sur la construction d'éoliennes, préférées aux débats sur le nucléaire, dont les aspects techniques sont plus difficiles à maîtriser. En lisant les presses française et japonaise, on observe des cas donnant lieu à une couverture prolongée dans le temps, quoique discontinuée et à niveau de médiatisation variable. Deux de ces cas font porter la controverse sur

<sup>3</sup> En chinois, car cette forme « rhétorique » n'est pas proprement japonaise, *qi-cheng-zhuan-he* (起承轉合).

<sup>4</sup> Pour un lecteur de presse... car certains passages de Montaigne, par exemple, donnent une assez juste idée de ce que l'organisation textuelle *ki-shô-ten-ketsu* demande à l'interprétation du lecteur.

<sup>5</sup> Nous avons consulté avec profit les ressources de bibliothèques municipales (Fukuoka), départementales (Oita), ainsi que de l'Asahi Media Center de Yokohama et de la bibliothèque de la Diète, à Tokyo.

l'insertion des éoliennes dans des « paysages » à caractère patrimonial, culturel et touristique : l'un à Izumo au Japon, l'autre dans le voisinage du Mont Saint-Michel. Commençons par présenter le projet éolien d'Izumo, qui exige une mise en contexte un peu plus détaillée.

### 2.1. Le projet éolien d'Izumo

Izumo (出雲) se trouve sur la mer du Japon, dans le département de Shimané, l'un des moins peuplés du pays. On y trouve d'antiques sanctuaires Shinto, dédiés aux *kami*, les divinités autochtones. Le pays d'Izumo est cité comme le lieu de la naissance mythique du Japon, dans le *Kojiki* (*Recueil des choses anciennes*, ca 680-712) et le *Nihon Shoki* (*Chroniques du Japon*, ca 720). C'est un lieu culturel important, quoique à l'écart des métropoles et des autres hauts lieux touristiques du pays. La ville d'Izumo s'étend entre la mer du Japon, à l'ouest, et le lac Shinji à l'est – autre ressource touristique pour ses paysages, ses rives et ses *onsen* (sources chaudes). Matsué, chef-lieu du département, s'étend entre la rive est du lac et l'étang de Naka-umi (litt. « mer du milieu »).

Au nord, une chaîne montagneuse de faible altitude (de 300 à 500 m) sépare le lac du littoral, peu urbanisé, où a été construite une centrale nucléaire.



Figure 1 : emplacement du projet éolien d'Izumo

C'est dans ces collines que le projet *Shin Izumo Windofamu* (新出雲・ウインドファーム, « ferme éolienne du nouvel Izumo »<sup>6</sup>), est lancé en 2005 : 40 éoliennes de 3 MW et 150 mètres de haut doivent être construites. Le projet, soutenu par la municipalité d'Izumo, est accepté dans les localités de la côte ; mais il est contesté par des associations de défense du patrimoine et par le secteur du tourisme : dépassant les crêtes qui bordent la rive nord du lac Shinji, les éoliennes sont accusées de « détruire des paysages » présentés comme originels. La fronde gagne le chef-lieu Matsué et rencontre un certain écho dans le monde universitaire national. Le gouverneur de Shimané saisit un organe consultatif, le Comité départemental des paysages (*keikan-shingikai* 景観審議会), lui demande un rapport, et un compromis est trouvé (2006) : le nombre d'éoliennes est réduit à 26, une dizaine d'entre elles sont déplacées de façon à n'être plus visibles depuis les rives

<sup>6</sup> On reconnaît dans cette dénomination un emprunt à l'anglo-américain « windfarm ».

du lac. La « ferme éolienne » est inaugurée en 2009. Mais la vigueur de la controverse et la révision du projet à la baisse contribuent à freiner le développement de l'éolien, du moins jusqu'à l'accident nucléaire de Fukushima, en 2011.

## 2.2. Les projets éoliens voisins du Mont Saint-Michel

À partir de 2006 apparaissent divers projets éoliens, situés à 20 ou 25 km du Mont Saint-Michel, dans des zones de bocage d'Ille-et-Vilaine et de la Manche, consacrées à l'élevage et servant de base arrière au tourisme généré par la baie du Mont. Chaque projet concerne 5 à 10 éoliennes de 2 à 3 MW, de dimensions comparables à celles d'Izumo. Ces projets sont d'abord bien accueillis par les élus locaux des communes (Argouges, Trans-la-Forêt) ou des communautés de communes (le pays de Fougères) qui en bénéficient ; puis des opposants s'élèvent contre leur implantation, en invoquant le patrimoine, la protection des paysages et le tourisme. L'image discursive forte du Mont Saint-Michel leur est alors associée, dans des titres d'article comme : « Environnement – Ciel, des éoliennes au Mont-Saint-Michel ! » (*Aujourd'hui en France*, 26/9/2009).

La controverse se développe à travers des événements discursifs complexes où s'entremêlent discours institutionnels, débats politiques et mises en scène médiatique : autorisations préfectorales, recours en justice, suspensions ou annulations de permis de construire, protestations d'élus locaux, redéfinition des ZDE (Zones de Développement de l'Eolien)... Elle atteint un sommet en septembre 2009, avec l'organisation par la FED (Fédération Environnement Durable) d'une manifestation anti-éolienne au Mont Saint-Michel, qui attire l'attention des médias nationaux. En fin de compte, plusieurs permis de construire sont refusés et un seul parc éolien voit le jour, à quelques kilomètres de Combourg. D'autres permis de construire restant en suspens, la FED porte en 2010-2011 la question devant l'Unesco, agitant la menace d'un déclassement du Mont Saint-Michel, inscrit au patrimoine culturel mondial.



Fig. 2 : emplacements des projets éoliens voisins du Mont Saint-Michel

### 2.3. *Le corpus Izumo*

Le corpus Izumo (*corpus I*) regroupe 96 articles de presse, s'étalant de juin 2005 à septembre 2009, qui mentionnent, en titre ou en corps de texte, le nom du projet *Shin Izumo Windofamu*, ou qui contiennent les toponymes *Izumo* (出雲) ou *Shimané* (島根) en co-occurrence avec une des deux dénominations des éoliennes, à savoir *fûryoku hatsuden* (風力発電) ou bien *fûsha* (風車)<sup>7</sup>.

Parmi les 96 articles, qui sont extraits des bases de données mentionnées ci-dessus, 37 proviennent du journal *Yomiuri* (*Yomiuri Shinbun*, 読売新聞), soit 38.5% du corpus ; il ne s'agit presque jamais de l'édition nationale du journal, mais le plus souvent de l'édition de Shimané, quelquefois de celle d'Osaka<sup>8</sup>. 29 articles (30.2%) sont extraits du *Mainichi* (*Mainichi Shinbun*, 毎日新聞), 19 (20%) de l'*Asahi* (*Asahi Shinbun*, 朝日新聞), 3 du *Sankei Shinbun* (産経新聞), d'autres du *Tôkyô Shinbun* (東京新聞) ou du *Denki Shinbun* (電気新聞, *Journal de l'Electricité*). En volume, ils vont de la brève (145 caractères<sup>9</sup>, un paragraphe) à la synthèse développée (1682 caractères, 15 paragraphes).

Si on applique la classification des genres d'articles donnée sur le site de la Japan Democratic Press Association<sup>10</sup>, le genre discursif dominant dans le corpus est l'article informatif (*hōdō kiji*, 報道記事 ou *nyūsu kiji*, ニュース記事), devant l'article d'analyse (*kaisetsu kiji*, 解説記事), plus rare. Si on essaie de transposer cela dans les classifications des genres de presse d'Agnès (2002/2008) ou Martin-Lagardette (2003), les articles informatifs (*nyūsu kiji*) peuvent se subdiviser en :

- filets informatifs (26% du corpus), constitués de 3 paragraphes au plus (environ 300 signes), qui présentent des événements, en grande partie discursifs, relatifs au projet *Shin Izumo Windofamu* ;
- et comptes rendus proprement dits (46% du corpus), qui rapportent en général une seule énonciation (plus souvent écrite qu'orale) et occupent de 3 à 6 paragraphes (300 à 600 caractères). Ces comptes rendus relatent soit la déclaration d'un élu, d'un chef d'entreprise, du secrétaire d'une association (14% du corpus), soit un événement de discours ritualisé (32%) : réunion d'un conseil local, conférence organisée par une association, rapport d'un comité, pétition adressée au « gouverneur » du département...

On peut distinguer ces deux catégories (filets informatifs et comptes rendus) d'un troisième groupe d'articles (27% du corpus), qui rapportent en 6 paragraphes ou plus, plusieurs énonciations de sources multiples, entrecoupées de séquences informatives sur le projet ou les acteurs en présence. L'objectif est d'offrir un tableau du débat : ce genre correspond *a minima* à ce qu'Agnès nomme « enquête ». Deux seulement de ces articles développent une synthèse du débat, trois tendent vers l'enquête-reportage. Enfin, le corpus compte une unique interview, d'un écrivain habitué des plateaux télévisuels, venu donner une conférence à Matsué, à l'appel d'une association de préservation des paysages.

Au total, les articles sont assez brefs et les genres informatifs dominant de façon écrasante, au profit

---

<sup>7</sup> Littéralement, « production d'électricité » (*hatsuden*) par la « force du vent » (*fûryoku*). Et, pour *fûsha*, « vent-roue ». Le nom *fûsha* désigne les appareils industriels – et peut aussi référer aux moulins à vent que la culture japonaise associe stéréotypiquement à la Hollande du XVII<sup>ème</sup> siècle. Quant au nom composé *fûryoku hatsuden*, c'est un terme technique qui peut aussi bien référer au procédé de production (« l'éolien » en français), qu'aux appareillages (les « éoliennes ») avec leurs composantes (mât, pales, turbine, etc.).

<sup>8</sup> Les grands quotidiens japonais, qui diffusent, pour le *Yomiuri* à 13 millions d'exemplaires, et pour l'*Asahi* à 11 millions, entretiennent dans tout le pays des centaines de bureaux avec journalistes locaux, et produisent des éditions dans chaque département. Ils occupent donc une place importante dans la presse quotidienne régionale.

<sup>9</sup> Les textes sont imprimés sans espace entre les mots ; une brève japonaise de 150 caractères correspond à peu près à une brève de 60 à 80 mots en français.

<sup>10</sup> <http://www.kikanshi-osaka.com/>

du compte rendu. Les « commentaires » n'existent qu'en émergence, comme résultante parfois implicite des aspects informatifs et des multiples représentations de discours des acteurs du débat. Les représentations d'argumentations<sup>11</sup> sont assez nombreuses, eu égard à la brièveté des articles : 309 dans le corpus, soit 3,22 par article. Cela nous permet de caractériser le corpus comme info-argumentatif.

#### 2.4. *Le corpus Mont Saint-Michel*

De son côté, le corpus Mont Saint-Michel (*corpus M*) regroupe 75 articles, s'étalant d'avril 2006 à juin 2011, où figurent, en titre ou en corps de texte, les noms « éolien » ou « éolienne », en co-occurrence avec l'un des toponymes suivants : « Mont Saint-Michel », « Saint-Malo », « Fougères », « Avranches ». Les textes sont extraits des bases de données Europresse et Factiva.

Ces articles proviennent pour la plupart de la presse quotidienne régionale : *Ouest France Bretagne* (41 articles, 54.67% du corpus), *Ouest France Normandie* (10 articles, 13.33%), *Le Télégramme* (6 articles, 8%), *Le Progrès* (4 articles, 5.33%), *La Nouvelle République du Centre-Ouest* (3 articles), *Aujourd'hui en France* (3), *Le Bien Public* (3), *La Tribune* (2), *La Voix du Nord*, *Sud Ouest*, *La Charente Libre* (un article chacun). Hormis *Aujourd'hui en France* et *La Tribune*, on ne trouve pas d'articles dans la presse quotidienne nationale, sinon des brèves que nous n'avons pas retenues.

Comme pour le corpus Izumo, la médiatisation par voie de presse en reste surtout au stade régional, seules les explications demandées par l'Unesco à la France faisant l'objet d'une (rapide) couverture, au début 2011. En volume, les articles du corpus vont de 70 mots (pour une brève) à 622 mots (un montage de déclarations de diverses sources), ou bien d'un à quinze paragraphes.

Les genres d'articles représentés sont un peu plus variés que dans le corpus Izumo. On applique les classifications d'Agnès (2002/2008) et de Martin-Lagardette (2003), anciens journalistes qui classent les genres de presse selon le processus de production et distinguent cinq grandes familles : articles d'information stricte, récits, études, opinions extérieures et commentaires. C'est encore le compte rendu qui prédomine, avec 20 articles, soit 27% du *corpus M*, mais moins nettement que dans le *corpus I* (46%). Comme dans le *corpus I*, les comptes rendus rapportent en général une seule énonciation, mais celle-ci est plus souvent orale qu'écrite.

Les journalistes japonais s'appuient presque systématiquement sur des documents à caractère institutionnel ou associatif, dont le caractère normé justifie qu'ils soient soumis au public, et dont l'énonciation ritualisée confère autorité au porte-parole ou au décideur qui les reformule, ou les explique. Par comparaison, il semble qu'un contact téléphonique suffise aux journalistes français pour citer un locuteur, cette citation faisant de lui un acteur du débat public et garantissant la pertinence de ses propos, sans qu'il soit besoin de caution extérieure fournie par un document écrit.

Outre les comptes rendus, les filets informatifs représentent 20% du corpus (15 articles) ; et les brèves, souvent dénuées de représentation d'arguments, 15% (12 articles). Les enquêtes, ou montages de plusieurs citations de points de vue opposés, regroupent également 15 articles (20%) et l'on rencontre des genres absents du *corpus I* (ou presque) : 8 interviews (10%), dont 3 interviews-déclarations, présentées sans respecter l'alternance question / réponse et un micro-trottoir ; deux débats ; deux reportages et un billet d'humeur. Le caractère info-argumentatif du corpus est presque équivalent à celui du *corpus I* : les inférences argumentatives observables dans les discours

---

<sup>11</sup> On entend par représentation d'argumentation une séquence linguistique imputable à un énonciateur cité (discours rapporté ou narrativisé), dans laquelle on peut reconnaître une argumentation, c'est-à-dire : identifier une séquence linguistique faisant office de conclusion, une séquence servant d'argument pour cette conclusion et, éventuellement, des traces lexicales ou syntaxiques d'une règle d'inférence qui permet le passage de l'argument à la conclusion.



rapportés sont au nombre de 210, soit 2,76 par article.

### 2.5. Comparabilité des deux corpus

Dans quelle mesure une comparaison est-elle possible ? Une réponse à cette question demande de définir : (i) les objets comparés, (ii) les critères de comparaison et (iii) le *tertium comparationis*, le tiers comparable. Cette dernière notion désigne l'ensemble des points communs aux objets comparés, l'arrière-plan invariant (ou du moins stable) qui permet à la comparaison de prendre sens et sur lequel émergent les différences entre les objets comparés.

(i) les objets comparés sont les deux corpus de presse déjà présentés : *le corpus M* (Mont Saint-Michel) et *le corpus I* (Izumo).

(ii) le principal point de comparaison est la typologie des argumentations représentées – c'est-à-dire la mise en œuvre des *topoi* d'inférence par les intervenants. Il s'y ajoute par suite des critères de polémique, comme la plus ou moins grande ouverture des argumentations au compromis ou la proportion de réfutations des positions adverses. Ces critères correspondent à des observables dans le discours, notamment les traces syntaxiques et sémantiques des *topoi* d'inférence, la densité des axiologies, la mention plus ou moins explicite des thèses adverses et le caractère négatif ou modalisé des conclusions argumentatives dans les deux corpus. La suite de cet exposé en offrira des exemples.

(iii) le *tertium comparationis* demande une explication un peu plus détaillée. La comparabilité des corpus repose en premier lieu sur le caractère commun du débat relatif aux énergies renouvelables, dans le cadre d'une médiatisation mondiale du réchauffement climatique. L'éolien, le solaire, la proportion de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère correspondent, dans les deux pays, à des praxis technoscientifiques semblables, auxquelles réfèrent les textes (mesures anémométriques, taille des éoliennes, capacité des turbines, entreprises qui fabriquent l'appareillage). Dans les deux cas, les enjeux sont analogues : le champ argumentatif est commun, c'est celui des débats écologiques et politiques. Les questions argumentatives par rapport auxquelles s'orientent les discours opposés (cf. Plantin, 1993, 1996) sont donc similaires : accepter la construction d'éoliennes, ou non (en refusant le projet ou en demandant sa modification). Cette similarité permet de comparer les objets de discours construits dans chaque sphère discursive. Le traitement de ces débats dans la presse écrite des deux pays présente des caractères communs : le volume des textes ; la nature des péritextes – notamment la titraille et la présence d'un « lead », paragraphe initial résumant l'information, souvent nommé « chapeau » en français ; la forte présence de discours rapportés, représentant des opinions contradictoires et des argumentations. Enfin, les régimes d'intertextualité sont analogues, qui lient le discours de presse à divers discours institutionnels : dans les deux pays, déclarations d'élus, y compris, au Japon, du « gouverneur » (élu) du département ; déclarations de hauts fonctionnaires (notamment, en France, les préfets et la DATAR) ; délibérations, décisions d'assemblées et de comités locaux (dont un comité départemental des paysages, au Japon) ; plans d'aménagement, livres blancs, circulaires et textes légaux ; discours d'organisations industrielles, commerciales, touristiques, et d'associations écologistes ou anti-éoliennes.

### 3. Comparaison des deux controverses relatives à l'éolien

Les controverses sur l'installation d'éoliennes bénéficient en général de davantage de comptes rendus dans la presse japonaise que dans la française. La couverture médiatique du cas « Izumo », notamment, est plus suivie que celle du cas « Mont Saint-Michel », et elle connaît de moins longues

éclipses. D'autre part, le *corpus I* représente un peu plus fréquemment que le *corpus M* des argumentations développées dans le débat public, comme le montre la moyenne par article (respectivement 3,37 contre 2,76). La comparaison générale des deux controverses présentera d'abord les principaux contenus argumentatifs, avant d'aborder la présentation matérielle des articles de presse, en s'intéressant à leurs péritextes. Puis elle s'intéressera à la représentation des conclusions argumentatives des locuteurs cités dans les deux corpus et conclura en essayant de comparer les degrés polémiques des controverses représentées dans les deux corpus.

### 3.1. Les contenus argumentatifs représentés dans les deux corpus

À la différence du projet d'Izumo, les projets voisins du Mont Saint-Michel sont multiples (aux alentours de la demi-douzaine) et de plus petite taille. Ils se situent à une distance égale ou supérieure du foyer touristique (entre 18 et 30 km du Mont ; entre 8 et 20 km du sanctuaire d'Izumo), mais le relief rend les conditions différentes, en termes de visibilité. Aux marches de la Bretagne et de la Normandie, la plaine côtière puis le bocage ménagent des paysages aux horizons vastes, alors que la chaîne côtière de la presqu'île de Shimané s'interpose entre les éoliennes et les ressources touristiques et patrimoniales. Si le projet japonais est délibérément nommé « nouvel Izumo » (*Shin Izumo Windofâmu*) – l'emprunt métaphorique « windfarm » trahissant une rhétorique de nature publicitaire, les projets français, quant à eux, sont dans un premier temps nommés en fonction des « pays » (pays de Dol, de Fougères, pays d'Avranches) où ils sont localisés. Ce sont les opposants qui réussissent à les associer au « Mont Saint-Michel », dans des actes de nomination polémiques, cette association servant à elle seule de contre-argument. Quant aux médias, ils donnent écho à ce « coup » argumentatif, pour des raisons de notoriété (un titre sur le Mont Saint-Michel fait lire, donc vendre).

L'opposition aux éoliennes d'Izumo développe comme principaux arguments :

- (i) les dangers pour l'avifaune de la presqu'île de Shimané, notamment les rapaces, et les migrants ;
- (ii) l'atteinte à la nature et au caractère « historique » de la contrée (*rekishi-no-aruru keikan*, 歴史のある景観 litt. un paysage où il y a de l'histoire), parfois présentée comme « pays des mythes » (*shinwa-no kuni*, 神話の国), dont on rappelle souvent le nom traditionnel (*kunibiki-no kuni*, 国引きの国) ;
- (iii) le paysage vu de Matsué et de la rive est du lac Shinji, notamment un lieu d'où se contemple le coucher de soleil sur le lac (*yûhi supotto*<sup>12</sup>, 夕日スポット). Le paysage se réduit à une question concrète de panorama touristique et d'usages photographiques. En saisissant le « comité départemental des paysages » (*keikan shingi-kai*, 景観審議会), le gouverneur du département contribue d'ailleurs à restreindre le débat sur les éoliennes à son cadre paysager. La formule discursive « destruction du paysage » (*keikan hakai*, 景観破壊) devient un référent social, chargé d'une grande force argumentative ; et elle peut se comparer au « massacre des paysages », formule analogue dans le corpus français.

De leur côté, les projets éoliens voisins de la baie du Mont Saint-Michel suscitent les critiques suivantes :

- (i) Les contradictions entre le caractère industriel de l'éolien et une écologie imprégnée d'identification à la nature.
- (ii) Les coûts d'installation, les faibles rendements électriques, en raison de l'inconstance des vents.
- (iii) Les effets d'aubaine pour les communes d'accueil (avantages fiscaux) et pour les entreprises d'énergies renouvelables (les tarifs de rachat par EDF de l'électricité produite sont fixés à un niveau

---

<sup>12</sup> Emprunt japonais à l'anglo-américain « spot ».

élevé pour favoriser le développement du secteur). Cette mise en question de l'éolien en tant que mode de production d'énergie est quasiment absente du corpus japonais ; elle laisse présumer des interférences entre les associations anti-éoliennes et EDF, opérateur public engagé dans le nucléaire et soucieux de garder le contrôle de la politique énergétique de la France.

(iv) Mais les critiques se concentrent surtout sur la question du paysage, dit « emblématique », du Mont Saint-Michel. Il est fait grand usage de la notion de « covisibilité », emprunt à la terminologie de la préservation des monuments historiques, auquel son caractère juridico-administratif confère une fonction légitimante. Dans le discours anti-éolien, ce terme désigne non seulement les cas où des éoliennes altèreraient une vue sur le Mont Saint-Michel par leur présence dans le champ de vision (or la chose est pratiquement impossible, étant donné les distances indiquées ci-dessus), mais aussi la visibilité de toute éolienne depuis le Mont Saint-Michel, sans limite de distance, contrairement à la jurisprudence en matière de permis de construire. La « covisibilité » tantôt sert d'argument, tantôt devient une véritable règle d'inférence : le mot permet d'élargir la notion d'atteinte au paysage (inférence de conséquence négative), sans clairement définir ce que sont les limites de ce paysage, ni quels points de vue et parcours visuels contribuent à le construire.

L'éventail des objets de discours abordés et des arguments échangés semble plus large dans le cas français que dans le cas japonais. Et le débat public paraît davantage « politisé », car il dépasse un projet d'implantation local, pour englober l'évaluation de toute une filière énergétique.

Pour autant, l'absence de mise en cause de l'éolien en soi ne doit pas laisser croire que le débat public japonais soit moins bien informé du contexte général. En effet, les données sur les émissions de CO<sub>2</sub> et sur l'approvisionnement énergétique du pays sont fréquentes dans le *corpus I*, et plus détaillées que dans le cas français. En fait, les argumentations représentées dans la presse japonaise insistent sur la vérification des données, au moyen d'enquêtes, *chôsa* (調査), que les locuteurs citent ou demandent d'effectuer, en complément d'information. Les données – matière des arguments – sont donc davantage objectivées dans le *corpus I* que dans le *corpus M* et le souci d'exactitude référentielle s'y manifeste plus nettement.

### 3.2. *Les péritextes des articles ont un caractère plus argumentatif dans le corpus I.*

La titraille n'a pas les mêmes apparences, dans la presse japonaise que dans la presse française. Le mot qui la dénomme est, en japonais, *midashi*<sup>13</sup>. Les *midashi* sont des énoncés ou des groupes nominaux qui, tout en composant un tout (unité énonciative), se distinguent par leur taille de caractères et leur position qui délimite et encadre le texte : à droite en orientation verticale, comme seuil préalable à la lecture – qui s'effectue verticalement et de droite à gauche ; ou bien disposé horizontalement en surplomb, comme surtitre ou titre de rubrique.

86% des titres d'articles du *corpus I* (en japonais,) contiennent une représentation d'argumentation, plus ou moins redondante avec le texte de l'article, alors que cette proportion n'est que de 30% pour les titres du *corpus M*.<sup>14</sup> Ces *midashi* reproduisent souvent un argument, sous forme de discours rapporté, lequel argument est couplé à la représentation (en discours narrativisé) d'une thèse, comme le montre cet ensemble de 3 *midashi* qui servent de péritexte au même article (*Yomiuri*,

---

<sup>13</sup> Le nom *midashi* (見出し) est dérivé du verbe *midasu*, « montrer, exhiber », graphiquement composé des sinogrammes « voir » (見) et « (faire) sortir » (出).

<sup>14</sup> C'est une caractéristique générale des titres de presse japonais, nullement spécifique aux articles sur les éoliennes... pour autant que notre expérience de lecteur de presse, d'ailleurs corroborée par celle d'autres lecteurs, nous permet d'en juger. Il en va de même pour les titres de presse français. Toutefois, n'ayant pas lu d'étude comparatives des titres de presse français et japonais, nous avons décidé de développer ce point dans la comparaison de nos deux corpus, en suggérant sa généralisation à d'autres types d'articles de presse écrits dans les deux langues.

9/6/2005) :

- (4) 出雲・風力発電所計画「渡り鳥の障壁」 県に見直し指導を要望 野鳥の会 = 島根  
(i) 出雲・風力発電所計画「渡り鳥の障壁」  
Le projet éolien d'Izumo (est) « un obstacle pour les oiseaux migrateurs »  
*Izumo fūryoku-hatsuden keikaku « wataridori-no shōheki »*  
*Projet éolien d'Izumo(thème) « oiseaux migrateurs(CdN)-obstacle » (prédicat)*  
(ii) 県に見直し指導を要望 (iii) 野鳥の会 = 島根  
(iii) la société (de protection) des oiseaux (ii) demande au département d'ordonner la révision (du projet)  
(ii) *ken-ni minaoshi-shidō-wo yōbō* (iii) *yachō-no kai Shimané*  
(ii) *département(Cos) révision-directive(Cod) demander* (iii) *oiseaux sauvages(CdN)-association*

Le premier *midashi* (i) associe au thème nominal, *Izumo fūryoku-hatsuden keikaku*, un prédicat entre guillemets (îlot textuel) : cet énoncé rapporte l'argument de la société de protection des oiseaux de Shimané, énonciateur identifié dans le troisième *midashi* (iii).

Quant au deuxième *midashi* (ii), c'est un groupe verbal (Cos-Cod-V) sans sujet, *ken-ni minaoshi-shidō-wo yōbō(suru)*, prédicat qui représente l'acte de discours de l'énonciateur cité et son contenu (demande de révision du projet) : il correspond à la conclusion argumentative, de cet énonciateur.

Ces trois *midashi* composent une énonciation globale, où il serait vain de chercher à distinguer un titre et des sous-titres : la société de protection des oiseaux sauvages (iii) demande au département de réviser le projet éolien (ii) parce qu'il constitue(ra)it « un obstacle pour les oiseaux migrateurs » (i). Ce péritexte à trois éléments signale globalement l'article qu'il introduit en représentant une argumentation.

Dans les péritextes du *corpus I*, les prises de position – ou conclusions argumentatives – sont désignées grâce aux champs lexicaux du questionnement ou de la demande (révision du projet, enquête complémentaire), non en usant du lexique de la critique ou du rejet : le degré polémique des argumentations représentées reste donc modéré. Plus que d'une controverse tendue, les *midashi* rendent compte de la circulation des arguments et de leurs reprises mutuelles en direction d'un compromis. Ils produisent l'impression d'un débat ouvert, mais fixé dans divers cadres : réunions publiques, comités consultatifs, conférences organisées par des associations. Synthétisant des argumentations développées en corps d'article, ils servent de seuil à une lecture centrée sur un compte rendu du débat. Leur fonction, plus informative que spectaculaire, se tourne vers la formation de l'opinion des lecteurs. Le medium presse tend à construire l'événement comme une étape vers une prise de décision.

Par comparaison, les titres du *corpus M* proposent beaucoup moins de représentations d'argumentation que ceux du *corpus I*. Ils rapportent moins d'échos textuels du débat en cours et offrent moins de redondance avec le corps d'article. Ils procèdent par désignations globales du débat public ou de son thème. Ces désignations sont volontiers allusives ou métaphoriques :

- (5) Les éoliennes ont déjà du plomb dans l'aile (*Ouest France Bretagne*, 6/5/2008)  
(6) Le Mont Saint-Michel rallume la querelle de l'éolien (*Le Progrès*, 25/9/2009)  
(7) Vents contraires au Mont Saint-Michel (*La Charente Libre*, 1/2/2011)

Ils peuvent aussi désigner un acteur du débat public, un moment de la controverse, voire un point de vue :

- (8) La châtelaine se bat contre les éoliennes. (*Ouest France*, 8/12/2007)  
(9) Les anti-éoliens marquent des points (*Ouest France Normandie*, 31/8/2009)

(10) Éolien : Marie-Pierre Rouger « ne comprend pas ». (*Ouest France Bretagne*, 23/5/2008)

(11) Préserver le Mont des éoliennes (*Ouest France Manche*, 19/8/2009)

Mais il est rare qu'ils rapportent ou résument un argument – généralement contraire aux éoliennes :

(12) « L'éolien ne répond pas aux besoins » (*Ouest France Bretagne*, 22/9/2009)

La titraille du *corpus M* semble donc inspirée par un esprit ludique ou par une volonté de dramatisation, plus que par le souci de restituer les arguments produits – leur représentation étant réservée au corps d'article. Par suite, la construction de l'actualité propre à ces articles tend à mettre en valeur un événement, dont la survenue est souvent présentée comme inattendue... même quand il appartient au calendrier médiatique préétabli. En fin de compte, les titres du *corpus M* servent davantage à signaler les articles à l'attention du lecteur, qu'à faire comprendre des argumentations exposées dans le débat. Ils servent à attirer le « chaland » et semblent surtout mus par ce que Charaudeau (1994, 1997) nomme la « visée de captation ».

### 3.3. Représentation des conclusions argumentatives dans les deux corpus

Dans les deux corpus les représentations d'arguments sont souvent disposées dans des paragraphes distincts, après un paragraphe initial à fonction informative ou descriptive. Toutefois, cette forme de mise en clôture textuelle est plus régulière dans le *corpus I* que dans le *corpus M*, où des relations d'arguments opposés peuvent se juxtaposer dans un même paragraphe, afin de produire un effet d'interaction directe des prises de positions, et d'animation du débat. Cela étant précisé, examinons maintenant par quelles schématisations discursives (cf. Grize, 1982) sont représentées les conclusions argumentatives (thèses ou injonctions) dans les deux corpus.

Si la majorité des conclusions s'affichent clairement pour ou contre les éoliennes, un certain nombre restent indéterminées, soit parce qu'elles correspondent au cadrage argumentatif, qui précise les termes du problème et (ré)énonce l'accord préalable, base de la discussion (cf. Breton 1996/2009), soit parce qu'elles émanent d'énonciateurs à qui leur fonction ou leur *habitus* interdit de prendre parti (le corps préfectoral en France, le comité départemental des paysages, à fonction délibérative, au Japon). On observe que ces conclusions indéterminées sont un peu plus fréquentes dans le *corpus I* (11.5%) que dans le *corpus M* (7.3%).

Quand des prises de position sont rapportées, les négatives sont plus importantes que les positives, à la fois dans le *corpus I* (71.5% contre ; 17% pour) et dans le *corpus M* (52.3% et 40.4%). Mais les argumentations critiques du *corpus M*, quoique proportionnellement moins nombreuses, expriment toutes un net rejet (« non aux éoliennes », « contre le projet »). Il n'en va pas de même dans le *corpus I*, où les argumentations critiques sont plus nuancées. Certes 17% des avis sur le projet *Shin Izumo Windofamu* en revendiquent « l'annulation » (*chûshi*, 中止) ou se déclarent fortement « contre » (*hantai*, 反対)<sup>15</sup>. Mais les oppositions teintées de compromis sont beaucoup plus nombreuses : en effet, 43% des opposants réclament soit une « révision » du projet (*minaoshi*, 見直し – 28%), soit le « déplacement du lieu » de construction (*basho henkô*, 場所変更 – 8%), soit l'invisibilité des éoliennes depuis le bord du lac Shinji (4%), soit enfin la réduction du projet ou la préservation des paysages. Les argumentations critiques rapportées dans le *corpus I* sont donc souvent modalisées (par des formes désidératives et volitives notamment) et laissent place à la négociation. Au contraire, le *corpus M* tend à représenter des oppositions radicales à l'éolien.

Qui plus est, parmi les argumentations à conclusion négative, les actes indirects d'opposition ne

---

<sup>15</sup> Ces 17% s'entendent du total des argumentations représentées, et équilibrent donc, dans le *corpus I*, les 17% de conclusions favorables aux éoliennes.

sont pas rares dans le *corpus I* (11.4%) : il s'agit d'actes de langage qui, sous l'apparence d'une requête, expriment une position négative – souhait d'un « débat » (*giron-shite hoshii*, 議論してほしい), demande d'une « enquête » complémentaire (*chôsa*, 調査), appel à l'avis du comité départemental des paysages. Ces actes d'opposition indirecte se reconnaissent au fait qu'ils sont étayés par des arguments analogues à ceux utilisés pour une conclusion explicitement négative. C'est une des spécificités du *corpus I*. Aucune opposition indirecte n'est représentée dans le *corpus M*, qui est exempt de ces sortes de « refus diplomatiques » des éoliennes. Si l'on se fie à l'image que la presse écrite donne de la controverse, les opposants japonais tiennent davantage compte de la face des entreprises qui implantent les éoliennes et des élus locaux qui soutiennent les projets.

### 3.4. Degré de polémique du débat public représenté dans la presse écrite

Par suite, les conclusions argumentatives représentées dans le *corpus M* sont plus fortement polarisées que dans le *corpus I*, où la majorité des argumentations (54.3%) s'orientent soit vers une opposition indirecte (11.4%) soit vers une opposition de compromis (43%). Ce critère suggère que le débat représenté dans la presse française serait plus polémique, au sens d'Amossy (2000), que celui représenté dans la presse japonaise. Deux autres indicateurs nourrissent la comparaison de la polémique : la proportion de réfutations parmi les argumentations représentées ; et la distinction textuelle entre argumentation progressive et argumentation régressive.

#### **Proportion de réfutations parmi les argumentations représentées**

Dans le *corpus I*, peu de conclusions argumentatives réfutent explicitement la position adverse (3%) ; la préférence va à l'expression du désir – argumentativement étayé – de construire les éoliennes, ou à la demande de révision du projet. Dans le *corpus M*, en revanche, 27.5% des conclusions représentées réfutent une thèse adverse, le plus souvent grâce au marquage qu'offre la négation syntaxique, éventuellement renforcée par un adverbe de discours :

(13) L'éolien quant à lui ne nous paraît absolument pas viable économiquement, ni vivable dans notre environnement, ni équitable dans le contexte sociétal. (*Ouest France*, 23/9/2009)

Ces réfutations peuvent porter, comme ci-dessus, sur l'utilité et la rentabilité de l'énergie éolienne, sur les procédures d'implantation (effets d'aubaine pour des entreprises ou des élus locaux). Mais elles vont dans les deux sens, et elles sont moins le fait d'anti-éoliens s'en prenant aux thèses écologistes (10%), que de partisans de l'éolien (17.5%) rétorquant aux argumentations adverses ou protestant contre une décision défavorable, à l'aide de marques méta-discursives :

(14) « Ces avis sont au moins partiellement erronés puisque les projets seront invisibles depuis la plupart de ces monuments et sites historiques », plaide l'entreprise spécialisée qui ouvrira en juillet deux sites éoliens dans le Finistère. (*Ouest France*, 21/5/2008<sup>16</sup>)

Dans cet exemple d'argumentation rapportée au discours direct, la conclusion argumentative est assertée en début de séquence : l'anaphore méta-discursive « ces avis » et l'adjectif axiologique « erronés » la marquent comme réfutation. Elle est ensuite étayée par une donnée argumentative, la subordonnée régie par « puisque ». Cet ordre textuel (C ← A) correspond d'ailleurs à ce que l'on nomme « argumentation régressive » (cf. Adam, 2011), l'ordre contraire (A → C) étant qualifié d'argumentation « progressive ». Cette distinction fournit un nouvel indicateur du caractère polémique d'une argumentation représentée.

---

<sup>16</sup> À propos de l'annulation d'un permis de construire.

### *Argumentation régressive et argumentation progressive*

On pose l'hypothèse qu'une argumentation d'ordre régressif offre l'argument en réponse à une demande implicite de justification, demande anticipée par l'énonciateur à la suite de l'assertion de sa thèse : assertion – (question) – justification par un argument. Cette question pourrait prendre la forme : « qu'est-ce qui vous permet de soutenir cela ? ». Une argumentation d'ordre régressif relève ainsi du dialogisme interlocutif, car l'argumentateur énonce les arguments qui justifient sa position, en réponse à une question implicite d'un interlocuteur opposant.

Le dialogisme est certes inhérent à toute argumentation, dans la mesure où une question argumentative (cf. Plantin, 1996) préexiste à l'énonciation d'une thèse et la surplombe, dans l'interdiscours ; dans la mesure, aussi, où toute situation argumentative est définie par la confrontation de deux discours opposés (cf. Plantin, 1993). Et le schéma de l'argumentation de Toulmin repose lui-même sur un tel questionnement<sup>17</sup>. Mais ce dialogisme constitutif est plus ou moins manifeste selon les formes textuelles de l'argumentation. Dans l'hypothèse dialogique, l'ordre régressif de l'argumentation est potentiellement plus polémique que l'ordre progressif.

La fréquence respective de ces deux ordres textuels dans un corpus fournit donc un critère de polémique des argumentations représentées dans ce corpus. Que révèle ce critère pour la comparaison des deux corpus ? Lorsqu'une conclusion est représentée avec l'argument qui la soutient<sup>18</sup>, l'ordre est, pour le *corpus M*, régressif dans 70% des cas :

(15) CINQ CENTS PERSONNES selon les gendarmes, un millier selon les organisateurs, ont manifesté samedi au Mont-Saint-Michel pour protester contre des projets éoliens en bordure de la baie.  
« Des éoliennes industrielles vont dénaturer ce site classé au Patrimoine mondial de l'Unesco. Visibles à plus de 20 km, ces éoliennes culmineraient à 225 m sur les crêtes des rivages qui bordent la baie », a déclaré Jean-Louis Butré, président de la Fédération de l'environnement durable (FED). (*Aujourd'hui en France*, 28/08/2009)

Après un paragraphe initial (*lead*), qui résume l'information et la catégorise, l'instituant en fait d'actualité, le discours direct imputé à J.-L. Butré a la forme d'une séquence argumentative régressive : conclusion puis argument<sup>19</sup>.

Dans le *corpus I*, au contraire, l'ordre de l'argumentation est progressif dans 80% des cas. Cela s'explique par la construction de la phrase complexe en japonais, qui est schématiquement la suivante : thème – compléments et circonstanciés (y compris propositions subordonnées) – prédicat verbal. La forme verbale finale, dite « forme conclusive », reçoit des terminaisons spécifiques, qui lui font notamment assumer la modalité, tandis que les formes verbales intermédiaires – forme dite « suspensive » (dans les parataxes et coordinations) ou forme dite « déterminante » (quand le verbe est complément) – sont exemptes de modalité. L'énoncé-phrase est ressenti comme incomplet, tant qu'une forme verbale « conclusive » n'est pas venue le clore.

Cette disposition syntaxique conduit à représenter les argumentations selon l'ordre suivant : thème – arguments (ceux-ci n'acquièrent leur valeur énonciative qu'en relation avec une suite) – conclusion, marquée par la modalité assertive, injonctive ou interrogative. C'est du moins l'ordre

---

<sup>17</sup> Toulmin n'emploie jamais le terme de « dialogisme ». Il conçoit le questionnement inhérent à l'argumentation dans le cadre d'une logique non formelle, qui se déploie dans le langage ordinaire. On parlera dans son cas d'un « questionnement dialectique ». Sans confondre sa pensée avec celle de Bakhtine/Volochinov, on peut pointer ses convergences avec l'approche dialogique.

<sup>18</sup> Ce n'est pas toujours le cas : il arrive que des prises de position soient représentées sans lien manifeste avec un argument, notamment dans les titres ou débuts d'articles.

<sup>19</sup> Notons qu'il s'agit d'une conclusion-étape (la dénaturation du site), servant à son tour d'argument pour motiver l'opposition aux éoliennes énoncée dans la première phrase de l'article.

canonique privilégié par les rédacteurs d'articles du *corpus I*, pour des raisons de clarté et d'objectivité journalistiques<sup>20</sup>.

Voici un exemple typique d'argumentation progressive :

(16) 永さんは(Ei-san-wa)、「風の通り道は鳥の通り道」と述べて(-to nobete)、鳥が風車の羽根に衝突する危険性を指摘(shiteki-shita)。また(mata)、「カラカラと音を立てて回るかざぐるまは文化的で好きだが、巨大な風車には文化がない」などとして(-to shite)、歴史的景観の残る出雲に風力発電施設が作られることに異を唱えた(i-wo tonaeta)。 *Yomiuri*, 10/06/2006

M. Ei, s'appuyant sur le fait que « les routes du vent sont aussi les routes aériennes des oiseaux », a souligné le risque que des oiseaux entrent en collision avec les pales des éoliennes. Puis, disant entre autres qu'il aime « les moulins à vent qui, avec leur bruit brinquebalant, ont une valeur culturelle, mais pas les éoliennes géantes, qui n'ont rien de culturel », il a exprimé son opposition à ce que des éoliennes soient construites à Izumo, (là) où demeurent des paysages à caractère historique.

Ce paragraphe rapporte une argumentation attribuée à l'écrivain Ei Rokusuke, lors d'une conférence publique. Il se compose de deux phrases complexes, de thème commun : *Ei-san-wa*, coordonnées par l'adverbe *mata*. La traduction proposée conserve autant que possible l'ordre général des deux phrases : thème (sous-entendu dans la seconde phrase) – argument en discours rapporté citationnel – conclusion en discours narrativisé. En gras, les verbes recteurs de discours direct, à la forme suspensive, précédés de l'enclitique citative *-to* ; et les verbes finaux, de forme conclusive. La conclusion de l'argumentation se trouve en fin de paragraphe, celle de la première phrase ne constituant qu'une étape du raisonnement.

Pour les trois raisons successivement exposées – (i) classement pragmatique des conclusions, (ii) proportion de réfutations par corpus, (iii) ordre progressif ou régressif de la représentation argumentative – le *corpus M* représente davantage la polémique sur les éoliennes, tandis que le *corpus I* tend à représenter un débat « raisonnable » et orienté vers la recherche d'un compromis. Ces différences dans l'écriture journalistique de la controverse (plus de dramatisation en France, un ton plus neutre au Japon) correspondent à la tournure du débat public dans les deux cultures : on n'imagine pas que les journalistes rapportent, au discours direct, des prises de position, sans que leur perception du débat public corresponde à l'image qu'en dessinent leurs articles.

## 4. Comparaison des types d'inférence argumentative

### 4.1. Les arguments de conséquence

Dans les deux corpus, l'inférence de conséquence est la plus fréquente : les énonciateurs acceptent ou refusent un projet éolien en fonction des conséquences favorables ou défavorables qu'ils lui attribuent. C'est l'argument dit « pragmatique » de la classification de Perelman et Olbrechts-Tyteca (1958/2008, 1977), revue par Doury (2004) : les énonciateurs délibèrent sur les bénéfiques ou les nuisances pratiques des installations éoliennes. Le *topos* de conséquence fournit donc le « moule » argumentatif prédominant dans les deux corpus. Mais une remarque s'impose : ce type d'argument domine plus nettement dans le *corpus I* (53%) que dans le *corpus M* (36.2%).

L'usage qui en est fait présente aussi des différences : si l'inférence de conséquence négative domine dans les deux corpus (36.7% de la totalité du *corpus I*, 25.2 % du *corpus M*), les arguments

---

<sup>20</sup> En japonais, les argumentations orales peuvent progresser en ordre régressif, par phrases coupées, modalisées et chargées d'émotivité. Mais le code écrit journalistique standardise la représentation des argumentations dans des phrases complexes à discours rapporté, ce qui ne met guère en relief leur caractère dialectique et polémique.



de conséquence positive sont moins rares dans le *corpus I* (13% du total) que dans le *corpus M* (4.8%) : la presse écrite japonaise évoque davantage les bienfaits des énergies renouvelables.

Quelques arguments de conséquence ne sont ni négatifs ni positifs (3.3% du *corpus I* ; 6.2% du *corpus M*). Dans le *corpus I*, ils expriment un questionnement sur les résultats de la construction d'éoliennes : ce sont des arguments de cadrage. Mais dans le *corpus M*, ils servent à dénier des relations de conséquence imputées à la partie adverse et ont fonction de réfutation.

Peut-on comparer le marquage de l'inférence de conséquence dans les deux corpus, en dépit de la différence des langues ? Quoique le *topos* de conséquence reste le plus souvent sous-entendu, les marques qui le signalent sont nombreuses dans les deux corpus. La comparaison est donc possible, dans la mesure où les parties de la langue (nom, verbe, etc.) et certaines constructions syntaxiques (proposition déterminante du nom en japonais, relative en français) s'avèrent comparables.

### **Marquage de l'inférence de conséquence dans le corpus Mont-Saint-Michel**

Dans le *corpus M*, le marquage de l'inférence de conséquence est d'ordre aspectuel et modal, mais aussi lexical. En effet, il arrive que les marques du futur simple, du futur périphrastique et du conditionnel suffisent à produire la relation de conséquence :

(17) Ces éoliennes de 120 m *culmineront* à 250 m, bien au-dessus de l'archange saint Michel, situé à 170 m au-dessus du rivage. Distantes de 15 à 20 km, les éoliennes *seront* parfaitement *visibles* depuis les terrasses du Mont-Saint-Michel. » (*Ouest France, Normandie*. Orne. 23/09/2009)

(18) Il s'oppose aussi à l'énergie éolienne en général. « Je n'y crois pas pour la France. On *serait* obligés de construire des centrales thermiques, donc au charbon, pour soutenir l'éolien. » (*Ouest France, Normandie*. Manche. 31/08/2009)

Les subordinations exprimant l'éventuel (si + PR) et les auxiliaires modaux *pouvoir* ou *vouloir* participent également à la construction de l'argument pragmatique :

(19) « La France est de plus en plus envahie d'éoliennes qui *dégradent* nos sites culturels et nos zones naturelles protégées et, *si* on implante demain des pylônes autour du Mont-Saint-Michel, ce sont tous nos lieux de mémoire qui *seront* à terme *menacés* », s'inquiète Hervé Texier, le président de Basse-Normandie Environnement. (*Aujourd'hui en France*, 26/09/2009)

(20) *Si*, avec les énergies renouvelables, on *peut sauver* la Terre, pourquoi pas ? L'esthétisme me paraîtrait même secondaire. (*Le Progrès*. Lyon. 02/12/2008. Dans un courrier de lecteur)

(21) « Cette vallée des Marches de Bretagne a mille ans d'histoire. Elle a été empruntée par tous les envahisseurs. Elle fait partie du patrimoine. Et c'est ce paysage bocager que l'on *veut défigurer* avec des éoliennes de 150 m de haut, pales comprises ? C'est une imposture ! » (*Ouest France*, 08/12/2007)

Mais le marquage de l'inférence est également lexical, grâce à des marqueurs verbaux (V de transformation comme *dégradent* en 19, *sauver* en 20, *défigurer* en 21, ou de danger, comme *seront menacés* en 19), ou bien nominaux, depuis l'hyperonyme *conséquences*, jusqu'à la série des hyponymes *nuisances*, *atteinte*, *impact*, *retombées* (doté d'axiologie positive en 25), *mitage*, etc. :

(22) Le préfet d'Ille-et-Vilaine a refusé les permis de construire pour trois projets éoliens en bordure de la baie du Mont-Saint-Michel en raison des *conséquences dommageables* pour un paysage répertorié au patrimoine mondial de l'Unesco. (*Presse Océan*, 04/03/2010)

(23) Le responsable de l'association, qui souhaite rester discret sur son identité, est de la commune. Selon lui, les éoliennes seront « une quarantaine, à 2,5 km du rivage à marée basse. La plage *est foutue*. » Principaux arguments : des *nuisances* visuelles, sonores, une *moins-value* lors de la revente des maisons... Le projet étant en mer, l'opposant annonce aussi « la *fin* de la pêche et de la plaisance » dans le secteur. (*Ouest France, Normandie*. Manche. 31/08/2009)

(24) Plus précisément c'est l'architecte des Bâtiments de France (ABF) qui a mis son veto au motif d'une

« atteinte disproportionnée à des paysages ou des monuments historiques remarquables ». La baie du Mont-Saint-Michel, entre autres, n'est qu'à une douzaine de kilomètres. (*Ouest France*, 19/05/2008)

(25) Face à cette offensive, la parade s'organise. Les opérateurs privés tentent de relativiser *l'impact des nuisances*. Jules Ferron, président de la communauté de communes d'Antrain, porteuse des projets, fait valoir « les *retombées* économiques (taxe professionnelle) du développement des énergies nouvelles ». (*Ouest France*, 08/12/2007)

L'axiologie permet de discriminer les conséquences positives et négatives (cf. *dommageables* en 22, les verbes cités de 19 à 21, les noms cités en 24 et 25). Ces marques aspectuelles, modales, syntaxiques et lexicales sont souvent redondantes, qu'elles soient assumées par le journaliste ou prêtées aux énonciateurs cités. La grande variété des signaux d'inférence excède l'éventail de ce que les grammaires classent d'ordinaire dans l'expression de la conséquence et montre le profond enracinement de ce *topos* argumentatif dans le discours.

### **Marquage de l'inférence de conséquence dans le corpus Izumo**

Cette conclusion se vérifie aussi pour le corpus japonais, à quelques nuances près. La relation de conséquence se marque, dans le *corpus I*, par des subordinations consécutives  $V_1$ -yô  $V_2$ (*forme conclusive*) – assez rares – ainsi que par des structures de concomitance  $V_1$ -to  $V_2$  et  $V_1$ -tara  $V_2$ , et par la structure conditionnelle  $V_1$ -ba  $V_2$  :

(26) 宍道湖周辺からの眺めを損なわないよう、26基のうち東側の10基をなくす (*Yomiuri*, 15/06/2006)  
De façon à ne pas dégrader le panorama depuis les rives du lac Shinji, parmi les 26 éoliennes (il faut) supprimer les 10 du côté est.  
*Shinji-ko-shûhen-kara-no nagame-wo sokonawanai-yô*, 26-ki-no-uchi higashi-gawa-no 10-ki-wo nakusu  
*Shinji-lac-pourtour(depuis)(cdn) panorama(cod) dégrader(nég.)(conséqu.)*, 26-suff. comptable(cdn)-  
*parmi est-côté(cdn) 10-suff. compt.(cod) supprimer*

D'autre part, en l'absence de futur et de conditionnel morphologiques, c'est le verbe auxiliaire *naru* (devenir) qui sert de base à l'expression de l'effet topiquement envisagé : il est construit soit avec un nom (*N-ni naru* = devenir N), soit en coalescence avec un autre verbe (*V-naku-naru* = V-négation-devenir<sup>21</sup>, traduisible par « ne plus V-futur ») :

(27) 地元は賛成派が多いが、予定地が「国引き神話」に登場することから、歴史研究者などが「観光県の景観が台無しになる」と反発している。 (*Yomiuri*, 14/06/2006)  
Sur les lieux mêmes, nombreux sont les partisans (du projet), mais comme l'emplacement prévu est le théâtre du « mythe de Kunibiki »<sup>22</sup>, il y a des protestations, d'historiens notamment, disant que « ça va **détériorer** des paysages de ce département touristique »  
*rekishi-kenkyûsha-nado-ga « kankô-ken-no keikan-ga dainashi-ni naru »-to hanpatsu shite-iru*<sup>23</sup>  
*histoire-chercheurs-(échantillon)-(suj.) [tourisme-département(cdn) paysage(suj.) détérioration-devenir]-  
(citation) protester-(aspect inaccompli)*

(28) 一方で、「地元の期待にも応えることも大切で、景観を考えて発電事業が全くできなくなるのは困る」といった意見もあったが、「何らかの計画の見直しが必要」との合意が図られた。 (*Yomiuri*, 20/06/2006)<sup>24</sup>

Dans l'autre camp, s'exprima l'opinion suivante : « Il est important de répondre aux attentes locales et il serait très ennuyeux que le souci du paysage **conduise à annuler** le projet éolien ». Du coup, « la

<sup>21</sup> Littéralement : devenir négation d'un procès verbal. Par exemple, devenir-ne-pas-dormir = ne plus dormir.

<sup>22</sup> Selon des textes anciens, la presqu'île de Shimané, rattachée à l'île de Honshû par des cordons sablonneux qui enferment une zone lacustre (le lac Shinji et l'étang Naka-Umi, littéralement « mer de l'intérieur »), serait la trace originelle du mythe de la création du Japon, quand les dieux agitèrent la boue initiale, séparèrent la terre humide des eaux et donnèrent au pays son étendue et sa forme. « Kunibiki » signifie étymologiquement : étirer le pays (pour lui donner forme ou le rattacher à la terre ferme)

<sup>23</sup> Cette transcription grammaticale se limite à la dernière proposition, à la suite de la seconde virgule japonaise.

<sup>24</sup> Compte rendu de la 4<sup>ème</sup> réunion du comité départemental des paysages.

nécessité d'apporter des modifications au projet » fut soumise à l'accord général.  
 « *jimoto-no kitai-mo taisetsu de, keikan-wo kangaete hatsuden-jigyô-ga mattaku dekinaku-naru-no-ha komaru* »  
 « *local(cdn) attente-(coi)-(thème) pouvoir répondre-nominalisateur-(thème) important-copule(coord.), paysage(cod) penser(forme susp.) production électrique-affaire(suj.) totalement être possible-(nég.)-devenir(nominalisateur)(thème) ennuyer* »  
 pouvoir répondre aux attentes locales est important, et (par ailleurs) si, en pensant au paysage, l'affaire (des éoliennes) **devient totalement impossible**, cela serait très ennuyeux]

Mais les marqueurs lexicaux sont les plus fréquents. Les noms, comme *eikyô* (影響, influence), *henka* (changement), *kika* (効果, résultat), *kikensei* (危険性, danger), régissent souvent des propositions déterminantes antéposées – analogues aux relatives françaises. Le nom *eikyô*, axiologiquement neutre en langue, porte souvent une axiologie négative dans le *corpus I*. Plutôt que de parler ouvertement de « dommage » ou de « perte », les argumentateurs usent par euphémisme du nom « influence » : on peut voir là une atténuation de l'inférence négative en cotexte :

(29) 「計画される風力発電は外国製だが日本の風土に合うのか。住民の生活や健康に影響はないのか」などをただしている。(Mainichi, 23/06/2006)<sup>25</sup>  
 (La lettre ouverte) formule des interrogations telles que : « les éoliennes projetées sont de fabrication étrangère : sont-elles adaptées au milieu (naturel et culturel) japonais ? N'auront-elles pas d'influence sur la vie quotidienne et la santé des habitants ? »  
 « (...) *Jûmin-no seikatsu-ya kenkô-ni eikyô-wa nai-no-ka* »<sup>26</sup>  
 [habitants(cdn) vie quotidienne(coord°) santé(destin°) influence(thème) aux. nég.(particule interrog.)]

(30) 「夕日景観など貴重な観光資源に大きな影響を及ぼす」など、委員から計画の見直しを求める声が多数を占めた。(Mainichi, 08/07/2006)  
 Parmi les membres du comité, les avis demandant une révision du projet ont été majoritaires, par exemple : « cela va exercer une grande influence sur de précieuses ressources touristiques, comme le panorama au coucher de soleil »  
 « *Yûhi-keikan-nado kichô-na kankô-shigen-ni ookina eikyô-wo oyobosu* »-nado, iin-kara keikaku-no minaoshi-wo motomeru koe-ga tasû-wo shimeta.  
 « soleil couchant-panorama-(échantillon) précieuse(adj.) tourisme-ressource-(coi) influence-(cod) exerce »-(échantillon)<sup>27</sup>, membres du comité-(provenance) projet-(cdn) révision-(cod) demander-voix-(suj.) majorité-(cod) représenter(aspect accompli, passé)

En résumé, l'examen de l'argument de conséquence confirme plusieurs tendances :

- (i) les deux corpus lui accordent une place privilégiée, car son caractère pratique, axé sur la valeur d'utilité, le rend particulièrement adapté à une délibération conduisant à une prise de parti ou à une décision ; cette dominance est plus prononcée dans le *corpus I* que dans le *corpus M* ;
- (ii) dans le *corpus I*, il peut servir au cadrage du débat ou à la recherche d'un compromis, mais non à réfuter un argument adverse – usage que l'on observe au contraire dans le *corpus M*.

#### 4.2. Comparaison des autres types d'arguments utilisés dans les deux corpus

Les typologies d'arguments prennent généralement pour critère l'*inférence argumentative*, qui sous-tend la relation justificative entre deux énonciations, celle de la conclusion et celle de l'argument qui vient l'étayer. L'inférence repose sur un *topos* – notion qui rend compatibles les approches de Toulmin et de Perelman (cf. Hoogaert, 1995). Le *topos* inférentiel, souvent implicite, n'en laisse pas moins des traces fréquentes dans l'énoncé : outils grammaticaux divers, marqueurs discursifs (cf.

<sup>25</sup> Lettre publique adressée par une association à la mairie d'Izumo, pour mettre le projet éolien en question

<sup>26</sup> Cette transcription grammaticale se limite à la dernière phrase de l'extrait.

<sup>27</sup> L'enclitique *-nado* thématise un groupe en le posant comme échantillon d'une classe dont on pourrait énumérer les éléments. On la traduit souvent par « notamment » ou « par exemple ». Cette forme de thématisation se prête à des énumérations ouvertes et peut parfois poser une nomination ou une séquence discursive comme prélevée dans un interdiscours plus vaste et exemplaire de celui-ci.

ceux observés pour l'inférence de conséquence). La plupart des typologies d'arguments sont donc des topiques. Nous prenons pour cadre celle de Perelman et Olbrechts-Tyteca, qui est très complète et s'articule avec la recherche de marqueurs discursifs, quoiqu'elle ne soit pas fondée sur des critères linguistiques. Au reste, le choix d'une typologie importe moins que les contrastes entre les pratiques argumentatives de deux cultures que celle-ci permet de rendre manifestes.

Les arguments y sont classés en quatre grandes catégories, que l'on rappelle brièvement :

- les arguments quasi logiques procèdent par déduction à partir d'un principe d'ordre sémantico-logique : définition d'un terme, identité ou contradiction entre deux termes, implication logique... ;
- les arguments fondés sur le réel procèdent aussi par déduction, à partir d'une donnée énoncée comme un fait : relation de cause à effet, conséquence, finalité, coexistence entre des acteurs et des faits, relation d'autorité entre un énonciateur et un énoncé, proportion, etc.
- les liaisons qui fondent la structure du réel procèdent quant à elles par induction, à partir d'un cas particulier : argumentation par l'exemple ou par analogie ;
- à la différence des catégories précédentes, les arguments de dissociation procèdent par *distinguo* entre deux notions. Cette classe d'arguments est toutefois absente des deux corpus étudiés.

Le tableau des types d'arguments observés dans les deux corpus montre qu'autour de l'argument de conséquence, déjà analysé, les arguments les plus productifs sont ceux fondés sur le réel :

**Tableau des types d'arguments**

Types d'arguments	Corpus M	Corpus I
Arguments quasi logiques	11.2% Argt de contradiction, employé à des fins de réfutation	5.6% Argt de définition, employé à des fins d'orthodoxie
Arguments fondés sur le réel	77%	92.1%
causalité	17.9%	18.2%
conséquence	36.2%	55.7%
finalité	5%	7.1%
sous-total	59.1%	81%
coexistence	8.4% (disqualification de la partie adverse)	7.1% (identité culturelle projetée dans le paysage)
autorité	2.2%	4%
proportion, hiérarchie	7.3%	----
sous-total	17.9%	11.1%
Liaisons qui fondent la structure du réel	11.8%	2.2%
exemple	6.8% (arguments repousseurs ou contre-exemples)	0.4%
analogie	5%	1.8% (deux comparaisons entre l'éolien et le nucléaire)

Après les arguments de conséquence, ceux de causalité sont les plus fréquents : environ 18% dans les deux corpus (cf. tableau). Ils consistent à étayer la thèse soutenue par l'invocation d'une cause, comme l'absence d'émission de gaz à effet de serre (un argument favorable à l'énergie éolienne qu'on trouve assez fréquemment dans le *corpus I*) ou le rendement insuffisant des éoliennes (argument plusieurs fois exprimé dans le *corpus M*, mais absent du *corpus I*).

Les arguments de finalité, quant à eux, diffèrent de ceux de conséquence dans la mesure où une visée, telle la maîtrise du climat, se distingue de l'effet, réel ou envisagé, d'une situation donnée. Ils sont légèrement plus utilisés dans le *corpus I* que dans le *corpus M*, notamment parce que la visée de contrôle du réchauffement climatique est un argument assez prégnant dans le corpus japonais. Mais cette différence n'est guère significative.

Au total, le sous-ensemble des arguments reposant sur la causalité au sens large (cause productrice, cause effective ou conséquence, cause finale) constitue une part majoritaire des argumentations. Mais cette dominance est nettement plus forte dans le *corpus I* (plus de 80% des arguments représentés) que dans le *corpus M* (environ 60%). La tendance à privilégier l'argumentation sur des « faits » concrets est plus massive dans la presse japonaise que dans la presse française.

Les argumentations fondées sur le réel comprennent aussi les arguments de coexistence et d'autorité, en proportions quasi égales dans les deux corpus (environ 10%). Toutefois, on doit signaler une différence significative.

Dans le *corpus M*, les arguments de coexistence tendent à disqualifier la partie adverse, sans toujours l'attaquer nommément. Ces arguments jouent dans les deux sens : d'une part, les opposants à l'éolien discréditent ses partisans, élus locaux prétendument attirés par des retombées financières, ou bien cabinets d'étude présentés comme des aigrefins ; de leur côté, les partisans de l'éolien lancent le soupçon de collusion entre les associations anti-éoliennes et l'EDF, accusée de s'opposer à l'éolien pour défendre son monopole de l'énergie, notamment d'origine nucléaire.

Or, on ne trouve dans le *corpus I* aucun argument visant à disqualifier la partie adverse. Les arguments de coexistence reposent sur un autre *topos* : celui d'une essence culturelle, projetée dans le paysage. L'argument de coexistence – impossible en l'occurrence – entre le paysage et les éoliennes n'est pas absent du *corpus M* ; mais il est moins fréquent que dans le *corpus I*.

Globalement, cette différence confirme le caractère plus polémique des argumentations représentées dans le *corpus M* (via la disqualification de l'adversaire). Elle révèle aussi, dans le *corpus I*, une tendance plus identitaire, la projection, sur le paysage, d'une essence japonaise, servant à étayer une conséquence négative : la « destruction des paysages », apparaît ainsi comme un argument sur un argument, ou, dans les termes de Toulmin, comme un *backing*, un fondement argumentatif.

Une autre différence concerne les arguments de hiérarchie, qui reposent sur des proportions – ou disproportions – incorporées à la représentation du réel, conformément à une double échelle argumentative : plus on constate A, plus on constate B (ou moins il y a de A, moins il y a de B, etc.). Ces modèles argumentatifs sont présents dans le *corpus M* (environ 7%), où ils servent à rejeter les éoliennes au nom d'une disproportion d'échelle : gigantisme des appareils par rapport aux clochers à taille « humaine », coût excessif de leur implantation au regard d'une production d'électricité trop faible. Or ces arguments de proportion/disproportion sont totalement absents du *corpus I*.

Quelle est la signification de cette différence ? Dans le *corpus M*, ces arguments n'usent presque jamais de données chiffrées, issues de statistiques, mais reposent sur un *topos* rhétorique : trop grand à l'échelle humaine, trop coûteux pour un faible bénéfice. Ils se basent sur des vraisemblances, eût dit Aristote ; ou sur des assertions thétiques, gouvernées par des échelles argumentatives, dirait un lecteur d'Anscombe et Ducrot. Telle est peut-être la raison de leur absence du *corpus I* : les raisonnements relatés dans la presse japonaise s'appuient sur des données chiffrées, pas sur des vraisemblances. Les argumentateurs citent des statistiques, pour chiffrer précisément l'impact de la construction des éoliennes.

En somme, le débat public sur les éoliennes – à travers l’image qu’en donne la presse – n’hésite pas, du côté français, à invoquer des vraisemblances, de préférence frappantes. Du côté japonais, il semble gouverné par le souci de chiffrer les données du problème. Sur ce point, les règles du débat semblent différer entre les deux cultures : un énonciateur français croit davantage qu’un japonais à la force des arguments de proportion et à leur pouvoir de persuasion. Du moins la presse écrite française relate-t-elle ce type d’argument sans distance critique particulière.

En résumé, la spécificité du champ argumentatif conduit à la domination des argumentations fondées sur le réel, dans les deux corpus. Mais cette domination est plus écrasante dans le *corpus I* que dans le *corpus M*. Et elle révèle des comportements argumentatifs différents : dans le *corpus M*, un usage plus rhétorique de l’argumentation, à des fins davantage polémiques ; dans le *corpus I*, un usage plus pragmatique et plus soucieux d’invoquer des fondements certifiés (*backing*). À cet égard, le débat public représenté dans la presse japonaise paraît plus technique et plus modéré.

Les usages respectifs des arguments quasi logiques et des liaisons qui fondent la structure du réel nous semblent confirmer ces observations.

En effet, les premiers sont deux fois plus utilisés dans le *corpus M* (11,2%) que dans le *corpus I* (5,6%). Qualitativement, il s’agit surtout, du côté français, d’arguments de contradiction visant à réfuter la partie adverse. Mais du côté japonais, les arguments quasi logiques sont majoritairement des arguments de définition, fortement doxiques. Et la contradiction logique ne fonctionne guère comme un ressort du raisonnement. Les énonciateurs japonais tendent à représenter la contrariété dans les choses, de manière pragmatique, sans en faire un ressort formel de l’argumentation : on ne trouve, par exemple, qu’une seule occurrence du terme *mujun* (« contradiction »/« contradictoire », 矛盾) dans le *corpus I*. On n’y trouve aussi qu’un seul raisonnement par l’absurde, contre 9 dans le *corpus M*, où ils sont souvent combinés à un argument par analogie, comme en (31), où une question rhétorique intègre une analogie absurde :

(31) Les opposants se défendent d’être totalement opposés à l’énergie éolienne, « mais pas dans des sites remarquables comme la baie du Mont, patrimoine mondial de l’Unesco. Pourquoi pas à côté des châteaux de la Loire ou autres sites de renommée mondiale ? » Tous les éléments de réponse sont dans la question. (*Ouest France, Normandie, 27/09/2009*)

Quant aux arguments par induction, ils révèlent un fort contraste entre les deux corpus. Alors que les arguments par l’exemple sont assez bien représentés dans le *corpus M*, où ils servent majoritairement d’exemples-repoussoirs, pour réfuter le point de vue adverse, ils sont quasiment absents du *corpus I*. Les arguments par analogie ont à peine meilleur droit de cité : on n’en trouve que 5 occurrences du côté japonais, dont deux consistent à comparer l’éolien avec le nucléaire, d’une façon qui se rapproche des arguments fondés sur le réel. La comparaison des deux corpus conduit aux deux hypothèses suivantes : (i) soit la presse japonaise ne prend pas très au sérieux les arguments par induction et s’abstient de les rapporter, (ii) soit ce sont les locuteurs eux-mêmes qui évitent d’en produire, les jugeant peu crédibles dans le débat public. En tout cas, ces types d’arguments semblent disqualifiés, ce qui n’est pas le cas du côté français.

## **Conclusion :**

On peut rassembler les résultats de cette étude selon deux axes : d’une part le bilan d’une comparaison des représentations d’argumentations dans deux corpus de presse, français et japonais ; d’autre part la méthodologie utilisée dans une perspective comparée en matière d’argumentation.

(i) Les deux corpus de presse témoignent d’un même degré de couverture médiatique : il s’agit dans les deux cas de presse écrite quotidienne locale, la promotion au rang d’information nationale étant rare et peu durable. Ce degré de couverture médiatique décide des genres discursifs dominants,

similaires dans les deux corpus : brèves, filets informatifs, comptes rendus, brefs reportages ou enquêtes. Le type de textualité est informatif, centré sur la représentation d'arguments, un type textuel que l'on peut appeler info-argumentatif. Les articles ont des visées pragmatiques convergentes : ils rythment le processus menant à une décision, sans y participer directement.

Mais les argumentations représentées sont nettement plus « rhétoriques » dans le corpus français : répertoire d'arguments plus varié, modes de raisonnement davantage fondés sur les lieux du vraisemblable, controverse plus polémique. On trouve au contraire dans le corpus japonais une plus grande préoccupation pour les fondements (*backing*) des argumentations : plus nombreuses allusions à des enquêtes, des statistiques, des textes règlementaires ; plus grand souci de vérification des données techniques, économiques, environnementales, dans leur aspect objectif, voire objectal ; défiance à l'égard des vraisemblances topiques.

Si l'on joue à imaginer les regards croisés d'une culture sur l'autre, un lecteur français jugera – hâtivement – que la représentation du débat sur les éoliennes est trop codifiée, trop soucieuse de compromis, voire entachée d'autocensure. Réciproquement, un lecteur japonais trouvera – non sans préjugés – que la controverse sur les éoliennes dans la région du Mont Saint-Michel est parfois mal informée, désordonnée, trop polémique, voire démagogique.

(ii) Quant à la méthode de comparaison des argumentations, elle a évité de poser des particularités culturelles *a priori* (par exemple le mode d'argumentation *ki-shô-ten-ketsu*, déclaré propre au Japon ou au monde sinisé<sup>28</sup>). Elle s'est donc limitée à des corpus de presse présentant de fortes similitudes. Les invariants sans lesquels aucune comparaison n'est possible ont été précisés. Ils sont d'ordre médiatique (genres discursifs, dimensions et périodicité des textes) et d'ordre argumentatif (une même question argumentative). Ils ont paru assez nombreux et concordants pour autoriser une comparaison entre deux langues-cultures *a priori* éloignées. Quant aux critères de la comparaison (topique des arguments, polémique), l'analyse du discours permet de les matérialiser par des observables qui se font écho dans les deux langues : lexèmes, faits syntaxiques (temps, auxiliaires, subordination), marqueurs discursifs, ordre textuel. Il est ainsi possible de passer de la dimension cognitive de l'argumentation à sa mise en œuvre en discours. On pourrait d'ailleurs comparer la circulation et le rôle argumentatif de certaines formules discursives, comme « destruction des paysages » et *keikan hakai* (景觀破壊) qui se répondent, ont des équivalents dans d'autres langues (notamment l'anglais) et témoignent d'une dialogisme interlinguistique, ancré dans la fabrication de l'actualité médiatique. Il reste à souhaiter que cette méthodologie soit utile à d'autres chercheurs en argumentation, en analyse du discours ou dans d'autres disciplines... et à espérer qu'ils entreprennent de la discuter et de l'améliorer.

### **Bibliographie :**

ADAM Jean-Michel, 2011, *Les Textes : Types et Prototypes*, Paris, Armand Colin, col. Coursus.

AGNES Yves, 2002/2008, *Manuel de journalisme*, éd. La Découverte (chap. 10 à 16).

AMOSSY Ruth, 2000, *L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*, Nathan Université.

ARISTOTE, 1993, *La Rhétorique* (trad. de Ch. E. Ruelle). Paris, Le Livre de Poche.

BRETON Philippe, 1996/2009, *L'argumentation dans la communication*, La Découverte. (consultable en ligne au moyen de la base Cairn, d'accès gratuit par les bibliothèques universitaires abonnées).

CHARAUDEAU Patrick, 1994, « Le contrat de communication de l'information médiatique », *Le Français dans le monde*, numéro spécial, Hachette, Paris. Consulté en ligne le 22/09/2014, URL : <http://www.patrick-charaudeau.com/Le-contrat-de-communication-de-1,61.html>

CHARAUDEAU Patrick, 1997, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir*

---

<sup>28</sup> Cela s'avère pertinent dans d'autres domaines, mais pas dans les genres info-argumentatifs de la presse écrite, ni peut-être, *a fortiori*, dans les débats publics reposant sur des considérations techniques, écologiques, économiques.

*social*, Nathan, Paris.

CLAUDEL Chantal, 2010, « Les pratiques journalistiques en France et au Japon: points de rencontre et divergences », *Communication & Langages*, n°164.

DOURY Marianne, 2004, « La classification des arguments dans les discours ordinaires, *Langages*, n° 154, p. 59-73.

GRIZE Jean-Blaise, 1982, *De la logique à l'argumentation*, Genève : Droz.

HINDS John, 1983, « Contrastive rhetoric: Japanese and English », *Text*, 3, p. 183-195.

HINDS John, 1987, « Reader responsibility versus writer responsibility : a new typology », in Connor, Ulla and Robert Kaplan (eds), *Writing Across Languages : Analysis of L2 Text*. Reading MA : Addison-Wesley, p. 141-152.

HINDS, John, 1990, « Inductive, deductive, quasi-inductive: Expository writing in Japanese, Korean, Chinese and Thai. » In U. Connor & A. Jones (Eds.), *Coherence in writing* (p. 81-109). Alexandria, V A: TESOL.

HOOGAERT Corinne, 1995, « Perelman et Toulmin. Pour une rhétorique néo-dialectique », *Hermès*,  
MARTIN LAGARDETTE Jean-Luc, 2003, *Le guide de l'écriture journalistique*, éd. La Découverte (1<sup>ère</sup> éd. 1984, Syros).

MOIRAND Sophie, 2007, *Les discours de la presse quotidienne – Observer, analyser, comprendre*, PUF.

NOUCHI Ryôzo, 2007, *Incitation à la rhétorique*, éd. Taishukan, Tokyo. 野内良三 レトリックの  
すすめ 大修館書店 東京

PEETERS Bert, MULLAN Kerry & BÉAL Christine (ed.), 2013, *Cross-culturally Speaking, Speaking Cross-culturally*, Cambridge Scholars Publishing, Newcastle-upon-Tyne.

PERELMAN, Chaïm, 1977, *L'Empire Rhétorique*. Paris, Vrin.

PERELMAN Chaïm & OLBRECHTS-TYTECA Lucie, 1958/2008, *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, éd. de l'Université Libre de Bruxelles.

PLANTIN Christian, 1993, « Lieux communs dans l'interaction argumentative », in C. Plantin (éd.) *Lieux Communs, topoi, stéréotypes, clichés*, Paris : Kimé.

PLANTIN Christian, 1996, « Le trilogie argumentatif. Présentation de modèle, analyse de cas », in *Langue française*, n° 112, p. 9-30.

PLANTIN Christian, 2005, *L'argumentation. Histoire, théories et perspectives*, P.U.F. « Que sais-je ? ».

TOMASI Massimiliano, 2004, *Rhetoric in Modern Japan : Western Influences on the Development of Narrative and Oratorical Style*, Honolulu : University of Hawaii Press.

TOULMIN Stephen Edelson, 1958/1993, *Les Usages de l'Argumentation* (trad. fr. de Ph. De Brabantère). Paris, P.U.F.

YOKOO Kiyoshi, 2007, *Entraînement à la pensée argumentative pour fortifier l'expression en japonais*, Beret Books, Tokyo, 横尾清志 日本語を鍛えるための論理思考トレーニング ベレ出版、東京